

GSC

42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
Tél. : (33) (0)1 45 72 63 10
Fax. : (33) (0)1 45 74 25 38
www.gsc.asso.fr

La Garantie
Sociale
des Chefs et
dirigeants
d'entreprise

**■ Historique**

GSC Association Loi 1901, créée en 1979 à l'initiative des instances patronales Medef et CGPME, rejointes en 1992 par l'UPA, a pour objectif d'apporter une protection sociale en cas de perte d'emploi à tout entrepreneur qui, de par son statut de dirigeant, se trouve exclu du Régime Unédic. Près de 80 000 dirigeants affiliés, près de 18 000 Chefs d'Entreprise indemnisés.

■ Domaines de compétences

GSC couvre toutes les pertes d'emploi involontaires (dépot de bilan, redressement, liquidation judiciaire, dissolution anticipée ou vente décidée à l'amiable sous contrainte économique, révocation ou non renouvellement du mandat).

GSC assure jusqu'à 70 % du revenu fiscal professionnel ou du BIC sur une durée maximale de 24 mois. Des prestations non saisissables et souvent non imposables, des cotisations similaires à celles des Assédic, déductibles du revenu imposable dans le cadre de la Loi Madelin.

Conditions spécifiques «créateur/repreneur» (pas de revenu minimum exigé, cotisation minorée, possibilité de paiement mensuel, pas de droit d'entrée).

- Une Assistance Emploi : un accompagnement de 12 mois voire 18 pour les affiliés de plus de 50 ans,
- Un financement de points de retraite complémentaire Agirc,
- En cas de création ou reprise d'entreprise, aide personnalisée :
 - 6 mensualités non échues sous forme de capital,
 - ou
 - versement d'une indemnité différentielle,
 - ou
 - en cas d'absence de revenu, un accompagnement pendant 6 mois à 100 % et 3 mois à 75 % dans la limite des droits.

■ Expertise

- 30 années d'expérience sur un territoire national
- Des Chefs d'Entreprise à l'écoute de leur pair
- L'engagement d'optimiser la capacité du Chef d'Entreprise à rebondir et de perpétuer son esprit d'entreprendre

■ Contacts

Françoise Laurent
Secrétaire Générale
laurent.gsc@wanadoo.fr